



N° 2020/90
du 22 septembre 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

23 SEP. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

modifiant la délibération n°2020/48 du 20 juillet 2020 portant formation des commissions permanentes du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 03 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2020/48 modifiée du 20 juillet 2020 portant formation des commissions permanentes du conseil municipal,
- VU la délibération n°2020/89 du 22 septembre 2020 relative au décès d'une conseillère municipale et à l'installation de son successeur,
- Considérant le décès de Madame Maria VAKALEPU, conseillère municipale, survenu le 14 septembre 2020,
- Considérant que le décès de Madame Maria VAKALEPU commande son remplacement au sein des commissions où celle-ci a été désignée,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

L'article 3 de la délibération n°2020/48 modifiée du 20 juillet 2020 portant formation des commissions permanentes du conseil municipal est modifié comme suit :

« Les onze (11) commissions permanentes sont composées ainsi qu'il suit :

Commission des finances, de l'administration générale et des services publics

Jessica DEPARDON
Joann WINCHESTER
Ashley KABAR
Anouck LEFERS
Michel TEUGASIALE
Milakulo TUKUMULI
André FOREST

Commission des travaux et des équipements publics

Henri HELLOUIN
Marcel PAITA
Gregory GUILBAUD
Norbert KOTOPEU
Sosefo LEMO
Vitolio TAUVALE
Louis MAPOU

Commission de l'enseignement et de la vie scolaire

Maryline D'ARCANGELO
Soana TAGATAMANOI
Stéphane N'GADIMAN
Anouck LEFERS
Alexis FELOMAKI
Béniéla LOREE
Catherine GAIA

Commission des sports

Jean KROMOPAWIRO
Soana TAGATAMANOI
François TAUMAKO
Stephane N'GADIMAN
Michel TEUGASIALE
Manina TEHEI
André FOREST

Commission du développement social et urbain

Vaisioa LAGIKULA
Sonia CLAVEL
Sylviana GERVOLINO
François TAUMAKO
Sosefo LEMO
Gerd PREVOT
Catherine GAIA

Commission de l'aménagement urbain

Michel TEUGASIALE
Anouck LEFERS
Amandine BUI DUYET
Béatrice MERCIER
Jessica DEPARDON
Béniéla LOREE
Louis MAPOU

Commission de la culture

Amandine BUI DUYET
Luciano TAKATAI
Ashley KABAR
Alexis FELOMAKI
François TAUMAKO
Gerd PREVOT
Catherine GAIA

Commission de l'environnement et du patrimoine

Sonia CLAVEL
Michel TEUGASIALE
Luciano TAKATAI
Norbert KOTOPEU
Christiane GOULOU
Manina TEHEI
Catherine GAIA

Commission de l'hygiène et de la sécurité

André GUERRY
Grégory GUILBAUD
Béatrice MERCIER
Alexis FELOMAKI
Stéphane N'GADIMAN
Béniéla LOREE
Catherine GAIA

Commission de dénomination des voies, places et édifices publics communaux

Sylviana GERVOLINO
Marcel PAITA
Norbert KOTOPEU
Vaisioa LAGIKULA
Stéphane N'GADIMAN
Gerd PREVOT
Louis MAPOU

Commission de la condition féminine

Lusia THOMERT
Soana TAGATAMANOI
Béatrice MERCIER
Christiane GOULOU
Patrice JEAN
Manina TEHEI
Catherine GAIA

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



Le Maire
Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
23 SEP. 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- AMPLIATIONS :**
- Registre.....1
 - SAS.....1
 - SG.....1
 - SGA.....2
 - Cabinet.....1
 - Trésorerie de la Province Sud.....1
 - Archives.....1
 - Affichage.....2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le 23 SEP. 2020
• de la notification effectuée le 23 SEP. 2020
• de la publication effectuée le 23 SEP. 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MOUTON
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 23 SEP. 2020